N° 302. Mercredi 20 Décembre 1848. 19me Année.

PRIX DE L'ABONNEMENT
PAR TRIMESTRE.
Pour La Haye . fl. 7 — } Payable
„ la province - 8 — } d'avance.
PRIX DES INSERTIONS.
Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre y compris et 20 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION.
à La Haye, Spui, n° 75.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES.
Chez M. van Weelden, libraire, [illegible] et chez les Héritiers Doorman, libraires, Lange Pooten, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction franc de port.

LA HAYE, MARDI 19 DECEMBRE.

La bibliothèque des ouvrages et romans nouveaux que le *Journal de La Haye* fait distribuer depuis le mois de juillet dernier à ses abonnés ayant droit à cette distribution, se compose en ce moment de :

Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des Républiques, 1er, 2e, 3e, 4e, 5e et 6e volumes, pour être continué;

Une Veuve inconsolable par Méry, 2 volumes;

Les Grands Danseurs du Roi par Charles Rabou, 3 volumes;

Les Sept Péchés Capitaux, l'Envie par Eugène Sue, cinq volumes.

Les Mémoires d'Outre-Tombe, par Chateaubriand, 1er, 2e, et 3e volumes, pour être continué.

Pendant le trimestre prochain, commençant le 1er janvier 1849, le *Journal de La Haye* continuera la publication des *Mémoires d'Outre-Tombe*, achèvera *Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des Républiques* et reprendra la publication des *Sept Péchés Capitaux*, *la Colère*, par Eugène Sue.

Les personnes qui s'abonneront pour un an, commençant le 1er janvier 1849, recevront en prime les ouvrages et romans nouveaux de la Bibliothèque du *Journal de La Haye* qui auront paru avant cette époque.

Revue Politique.

Le dépouillement officiel des procès-verbaux d'élections avance lentement à Paris. Aussi croit-on que le président de la république ne sera proclamé que dans les derniers jours de cette semaine. Les votes, connus avant-hier soir, à Paris, attribuaient déjà près de cinq millions de voix à Louis-Napoléon. Le général Cavaignac n'en avait pas treize cent mille. Ces chiffres sont indifférents quant au résultat, aujourd'hui qu'il est certain; ils ne le sont pas quant à la mesure de la force qu'ils doivent donner au pouvoir nouveau.

La tranquillité continue à être parfaite en France. On signale une reprise dans les affaires commerciales, non-seulement à Paris, mais dans les ports de mer et les places de commerce. Une chose qui rassure tous les esprits, c'est la tranquillité qui semble vouloir régner de nouveau en Europe. La constitution octroyée par le roi de Prusse, l'abdication de l'empereur d'Autriche en faveur de son neveu, enfin les affaires de Rome qui paraissent être sur le point de s'acccorder, sont aux yeux d'un grand nombre de capitalistes français des raisons suffisantes pour croire au rétablissement général de la paix. On croit que le gouvernement français va s'occuper immédiatement de négocier un emprunt de plusieurs centaines de millions de francs, afin d'assurer les ressources de l'année prochaine.

Les journaux de Paris commencent à s'occuper de la situation nouvelle résultant de la nomination de Louis-Napoléon. Le *Journal des Débats* ne témoigne aucun éloignement pour le nouveau pouvoir, parce qu'il espère qu'il sera modéré. Après avoir dit pourquoi M. de Lamartine, pourquoi M. Ledru-Rollin, pourquoi M. Cavaignac sont tombés, il constate que déjà deux tentatives de gouvernement modéré ont été faites depuis le 24 février. Il espère qu'une troisième tentative va être faite, en s'éclairant des fautes commises. Ce journal continue ainsi :

« Si la présidence de M. Louis Bonaparte devait être une tentative de restauration impériale, comme le gouvernement provisoire a été une tentative de restauration jacobine, quand le gouvernement provisoire cédait aux inspirations de M. Ledru-Rollin; si nous devions retourner à 1810 comme on voulait nous reconduire à 93; si nous devions tâter de l'archéologie impériale après avoir tâté de l'archéologie révolutionnaire, oh! alors nous nous saurions bon gré de notre répugnance pour la candidature de M. Louis Bonaparte. Si, au contraire, et nous l'espérons, nous devons avoir un gouvernement de notre temps et de nos mœurs; si le parti modéré entoure le nouveau président et lui prête sa force; si le 24 février est hardiment corrigé dans ses conséquences morales et matérielles les plus désastreuses, alors nous serons heureux de nous unir au parti modéré et conservateur que nous avons toujours défendu et que nous défendrons toujours dans la mesure de nos lumières et de notre prévoyance. »

On fait beaucoup de prédictions sur les dispositions hostiles de l'assemblée nationale. Nous persistons à dire, quel que puisse être l'attachement de la majorité au général Cavaignac, qu'il lui est impossible, à moins d'être systématiquement factieuse, de résister à l'influence qu'exerce sur les esprits la surprenante démonstration à laquelle on vient d'assister. La majorité de l'assemblée s'est compromise pour le général Cavaignac, cela est vrai; mais il lui est si facile de dire qu'elle n'a vu en lui qu'un principe, une idée d'ordre, et nullement un nom, que nous ne comprendrions pas qu'elle refusât d'agir dans ce sens.

La *Réforme* publie un article très-vif ayant pour objet la conservation de l'assemblée nationale actuelle. Cet article de la *Réforme* répond sans doute à celui que la *Gazette de France* avait publié la veille. La dissolution de l'assemblée nationale, a dit cette feuille, est moralement et implicitement sortie de l'urne du scrutin, le 10 décembre. Il faut bien admettre, ajoute-t-elle, qu'un vote postérieur annule le vote antérieur. L'exclusion donnée par une immense majorité à MM. Raspail, Ledru-Rollin, [illegible] Cavaignac, annoncent suffisamment que les [illegible] et les idées représentés par eux ne sont pas ceux de [illegible] comme la majorité de l'assemblée se trouve en [illegible] de la majorité, la dissolution est devenue une [illegible] conséquence logique de ce fait. — Il faut s'attendre que c'est sur ce terrain que va se porter toute la polémique des journaux français.

Les journaux italiens ne sont pas d'accord sur le fait de la réception de la part du pape de la députation qui lui avait été envoyée à Rome.

Suivant le *Contemporaneo*, cette députation aurait été arrêtée dans sa marche sur les frontières napolitaines, et contrainte de retourner à Rome. D'après l'*Alba* de Florence, la députation se serait vue, il est vrai, retenue un instant à Portella, mais aurait obtenu en définitive la permission de se rendre à Gaëte.

De ces deux versions, la première nous paraît la plus probable; nous croyons, en effet, ainsi que l'affirment quelques feuilles de Rome, que le pape s'est vu à regret forcé de décliner la visite de ces envoyés, en leur rappelant l'expression de sa volonté consignée dans son bref du 27 novembre, adressé au cardinal Castracane. Quoi qu'il en soit, nous livrons plus loin à l'appréciation de nos lecteurs la teneur des divers récits, en les prévenant qu'ils sont rédigés sous l'empire d'idées auxquelles nous ne nous associons pas.

Rien de nouveau sur la position du général Zucchi vis-à-vis du ministère romain.

La chambre des députés romaine a entendu, dans la séance du 8, le rapport de la commission chargée de l'examen du projet relatif à la constituante italienne. La commission n'a fait que de légers changements à la proposition de M. Mamiani. Ce rapport a dû être discuté dans la séance du 9.

La chambre haute n'a pas pu siéger le 8, ne s'étant pas trouvée en nombre. Il paraît qu'on craint de la voir se dissoudre d'elle-même, car on annonce que le ministère a pris des mesures pour obvier à cet inconvénient.

C'est toujours le cercle populaire qui a la main haute sur les affaires. Après avoir eu connaissance du refus fait par le saint-père de recevoir la députation qui lui avait été envoyée, il a *décidé* (c'est l'expression de l'*Alba*) que les deux chambres réunies choisiraient trois ou cinq citoyens, lesquels prendraient, avec le nom de gouvernement provisoire, la direction de la politique intérieure et proclameraient la constituante. Inutile d'ajouter que le ministère se soumettra à cette décision. Reste seulement à l'exécuter. En tout cas, on peut être certain que ce nouveau coup d'État ne fortifiera nullement l'autorité des démagogues.

Le peuple génois veut à tout prix la constituante de Montanelli. Le 12, il a fait dans ce but une démonstration plus menaçante encore que celle de la veille. Sur ses instances, une commission a été nommée pour rédiger une pétition au roi et aux chambres, afin de demander qu'il soit, au plus tôt, fait droit au vœu populaire.

La *Concordia* du 13 assure que M. d'Azeglio a été chargé par Charles-Albert de reconstituer le cabinet. Mais elle proteste d'avance contre tout ministère formé sous ses auspices. En même temps, elle dit que M. Gioberti a eu dans la journée une conférence avec le roi.

Les journaux allemands ne nous apportent aujourd'hui aucune nouvelle importante. Toute la presse s'occupe de la question autrichienne qui, on le sait, a déjà occasionné la démission de deux ministres du pouvoir central. On sait également que c'est M. de Gagern qui est chargé de compléter le ministère. Lui aussi fera de la question autrichienne une question de cabinet.

On prête plus d'un motif au roi de Prusse pour refuser la couronne impériale de l'Allemagne. D'abord, les sentiments religieux de ce souverain s'opposent à ce qu'il renonce à la formule de *par la grâce de Dieu*, auxquels il attache tant de prix; ensuite, Fréderic-Guillaume IV sait parfaitement bien qu'il y a en Allemagne des dynasties assez puissantes, entre autres celle de la Bavière, qui ne consentiront jamais qu'on accorde à la Prusse la couronne impériale. Une brochure publiée par l'ancien ministre prussien, M. Hansemann, dans laquelle la question du pouvoir central est traitée à fond, fait en ce moment grande sensation en Allemagne. M. Hansemann a fort bien compris les dangers et la désunion que fera naître la nomination d'un empereur héréditaire; il propose, comme solution de la question, de former un conseil de l'empire composé de souverains dont l'Autriche et la Prusse ferait partie. Nous publierons demain un résumé de cette intéressante brochure.

On se rappelle qu'à l'occasion de l'exécution à mort du député Robert Blum à Vienne, la populace avait arraché à Leipzig les armes de la maison consulaire de l'Autriche. On avait craint un instant que cet acte de violence n'amenât une rupture entre les relations des deux pays. La *Gazette de Vienne* nous annonce aujourd'hui que satisfaction pleine et entière a été donnée au consul autrichien et que les armes ont été rétablies par les autorités mêmes, le 6 de ce mois.

Le Roi, par arrêté du 9 de ce mois, a accordé à M. Van Nes, membre de la Première Chambre des Etats-Généraux, l'autorisation d'accepter et de porter la croix de chevalier en or de l'ordre du Sauveur, que lui a conféré S. M. le roi de Grèce.

Les élections pour les nouvelles chambres sont presque terminées. De nouveaux choix doivent encore avoir lieu à Bergen-op-Zoom, Harderwyk, Zutphen, Dokkum, Franeker, Appingadam et Sittard, pour la nomination des députés à la Seconde Chambre, par suite de l'option de divers membres élus dans d'autres districts. A Sneek on doit procéder à un scrutin de ballottage entre MM. Albarda et Costerus.

M. le comte L. G. A. van Limburg Stirum a été nommé deuxième candidat à la Première Chambre par le district électoral de Dokkum, province de Frise.

Lettres de Londres.
(Extrait de l'*Assemblée nationale.*)

Londres, 13 décembre.

Au milieu de vos graves et justes préoccupations pour l'élection du président de votre république, me laisserez-vous une place pour vous entretenir de la politique extérieure? Avouez, au moins, que notre système politique est préférable à votre 24 février. Nous avons notre souveraine, image du pouvoir, respectée, honorée par tous, et ne voyons pas la nécessité de nous donner la fièvre à plaisir, tous les trois ou quatre ans. En avons-nous moins de bonheur, moins de prospérité et de liberté? C'est à vous de le juger; et c'est ce que l'Europe commence parfaitement à comprendre.

Mais je m'écarte du cadre habituel de cette lettre, et je reviens à sa spécialité. Je vous avais fait pressentir la tournure qu'allaient prendre les événements d'Allemagne. Tandis que tous vos grands politiques parlaient du désordre, des idées et de la chute des gouvernements, je vous disais, au contraire, que l'Allemagne tendait à la monarchie militaire et à l'ordre régulier. Or, ne croyez pas que j'aie la vanité de me croire l'art de lire dans l'avenir : nous avons ici plus qu'un prophète, c'est le prince de Metternich; vos pauvres gazettes de Paris le font disgracié, impuissant, déchu de tout crédit; eh bien! si M. Bastide avait eu à Londres un envoyé moins candide que M. de Beaumont, il aurait su que M. de Metternich est encore le grand meneur des affaires de l'Autriche; c'est auprès de lui que vient s'enquérir lord Palmerston avec un intérêt, une vive sollicitude; on échange un ou deux dîners par semaine chez M. Peel ou chez le duc de Wellington.

Il suffit donc d'entendre le prince de Metternich depuis deux mois, pour connaître tous les plans du jeune Schwartzenberg (c'est ainsi que l'appelle le prince de Metternich, qui le considère un peu comme son élève); c'est lui qui l'attacha, en 1829, à la légation à Paris, sous le comte d'Appony, avec le fils de l'ambassadeur, le comte Rodolphe. Ces excellents jeunes hommes assistèrent à la révolution de juillet, et il n'était pas rare de les rencontrer, en observateurs, dans les rues et sur les boulevards, durant les émeutes de 1831 et 1832. Le prince de Schwartzenberg est un esprit très-éclairé, mais profondément monarchique, et je ne serais pas étonné que ce fût sous les inspirations du prince de Metternich que la direction actuelle a été donnée.

Le prince de Metternich, à son départ de Vienne, avait dit un mot profond en s'adressant à l'empereur Ferdinand (qui ne l'aimait pas): « Sire, l'Allemagne a été toujours sauvée par les femmes: Marie-Thérèse, Louise de Prusse; un grand rôle est réservé à l'archiduchesse Sophie: je n'ai plus qu'un conseil à donner à V. M., c'est de ne pas contrarier ses desseins » En effet, c'est à l'archiduchesse Sophie que la monarchie autrichienne doit son salut. Aussi, remarquez-le bien, Monsieur, chaque fois que le parti révolutionnaire obtenait un triomphe, avant toute chose il demandait l'éloignement de l'archiduchesse; elle seule a excité les sentiments chevaleresques dans l'âme de Jellachich, Windischgrætz, et même au cœur patriotique du vieux maréchal Radetzky. Une femme de moins, et la faiblesse de l'empereur cédait devant la révolution; aussi l'archiduchesse Sophie avait-elle donné une mâle et ferme éducation au jeune archiduc (aujourd'hui empereur). Depuis l'âge de quinze ans, il est dans les rangs de l'armée autrichienne, comme l'était l'infortuné duc de Reichstadt, prince si accompli; il fera le charme et l'orgueil du parti militaire, qui est tout-à-fait d'accord avec le prince de Schwartzenberg sur la direction ultérieure des événements. A toutes les époques, ce parti a eu des prédilections pour le gouvernement de jeunes princes; cela remonte aux époques féodales et à la fidélité des vieilles annales.

De sa dernière épreuve l'Autriche sortira plus forte qu'elle n'a jamais été; elle formera un véritable empire composé de nationalités diverses, chacune avec ses administrations et représentées dans un parlement commun et dans un ministère échiqueté, le royaume Lombardo-Vénitien comme la Hongrie, la Transylvanie, comme la Styrie et la Bohème. Le comte de Schwartzenberg est décidé à donner des libertés, beaucoup de libertés à l'Autriche, mais en luttant avec une grande énergie contre l'esprit révolutionnaire, le plus grand ennemi des libertés; l'opinion de l'Allemagne est que la monarchie héréditaire seule peut donner de l'éclat, de la prospérité à un grand peuple; la démocratie ne donne que l'oppression, la misère, la dictature. L'Autriche va se grandir, se grouper et s'organiser, mais en ce cas, je le demande, que deviennent la médiation, le fameux congrès de Bruxelles?

Vous souvenez-vous de tout ce que le charlatanisme révolutionnaire nous annonçait sur le refus de l'impôt en Prusse, comme conséquence de la dissolution de l'assemblée factieuse de Berlin? Les Français jugeant tous les peuples à leur image, M. Bastide ne faisait-il pas dire au mois de mars, par le *National*, que nos républicains d'Angleterre mettraient à la porte notre reine Victoria et son Cobourg? C'est aussi le *National* qui annonçait le refus de l'impôt comme la chute de la monarchie prussienne. En avez-vous la moindre nouvelle? Quel effet ces menaces ont-elles produit? Un peu de volonté dans le gouvernement, quelques démonstrations de la troupe ont suffi pour apaiser cette bien petite tempête; il en sera toujours ainsi. Soyez certain que les révolutions ne s'emparent des peuples que par surprise; osez les regarder en face et luttez avec elles: vous êtes tout étonné de voir leur impuissance. N'est-ce pas ainsi que votre 24 février a été escamoté, et qu'une bande d'ambitieux et de barbares se sont emparés pour un instant de votre société? Chaque jour la police correctionnelle vous révèle une troisième catégorie.

La Prusse est donc dans une très-bonne situation; et, dois-je le dire *avec vérité*, le grand danger pour elle, c'est le faux esprit du roi. Elève d'Ancillon, Frédéric-Guillaume a puisé dans cette école les notions d'un droit public qui dénature entièrement le rôle de la Prusse dans les affaires sérieuses de l'Europe; ce rôle avait été tracé par le grand Frédéric lui-même : armer et conquérir. Sans doute, à Sans-Souci, Frédéric se servait et se moquait des philosophes du dix-huitième siècle; mais il disait en même temps: « que s'il avait une province à punir, il l'enverrait gouverner par les philosophes. » Le roi de Prusse actuel suit le conseil de quelques pédants ou de quelques sceptiques qui ont subi tous les régimes, à la façon de M. de Humbold, l'Arago de la Prusse; — l'un et l'autre peuvent être comparés, un pied dans la politique, un pied dans la science, et faisant à leur gouvernement, sans mauvaises intentions et par orgueil de popularité, tout le mal possible.

C'est ce qui fait qu'en Prusse le parti militaire est fort mécontent; car lui voudrait briller aussi du grand éclat que l'armée autrichienne vient de conquérir. Or, à ce point de vue, le roi est un obstacle, avec ses rêveries d'école et de constitution. Peut-être une abdication royale sera nécessaire au profit d'un prince moins nuageux et plus dans les conditions nécessaires au salut de l'Europe. Vouloir et pouvoir sont maintenant deux facultés identiques.

Eh bien! vous l'avais-je assez dit? Un mot de lord Palmerston a suffi pour faire entrer M. Bastide sous terre, au sujet de la grande expédition de Civita-Vecchia. Après une courte explication de lord Normanby, toute la douleur du général Cavaignac était la possibilité du départ de [illegible] avant le contre-ordre envoyé par le télégraphe; car lord Palmerston [illegible]

été désobéi, comme l'est toujours l'Angleterre quand elle cesse d'être obéie. L'ambassadeur avait dit : « Tout débarquement à Civita-Vecchia autorise toute autre intervention, et dès ce moment je ne réponds plus de la paix. » Vous savez que le général Cavaignac avait pris cette position un peu singulière en diplomatie, de déclarer hautement qu'il ne voulait en aucun cas la guerre (avec, au moins, qu'il ne faut pas faire), en se plaçant ainsi dans la situation de ces hommes demi-poltrons, qui déclarent ne vouloir jamais aller sur le terrain.

Au reste, le pape avait-il besoin de M. Cavaignac et de la république française, des aides-de-camp et des diplomates à la façon de M. de Corcelles ? On a, au *Foreign-Office*, des nouvelles de Rome et beaucoup de lettres particulières d'Anglais qui ont fixé leur résidence dans la capitale de la chrétienté. Toutes sont d'accord sur ce point, que Rome sans pape et sans cardinaux n'est plus qu'une grande tombe. Voyez donc ce que ces misérables ont fait ! Le seul pays au monde qui abrite toutes les infortunes, qui accepte tous les exilés ! la grande Rome, où venaient s'abriter les royautés tombées, les républicains en disgrâce, les condamnés politiques de toute couleur et de toute nature, la vieille cité n'est plus maintenant qu'un repaire d'agitateurs qui seront nécessairement obligés de frapper et de sévir. Les Transteverins, qu'on avait voulu tromper, commencent à s'apercevoir du vide des basiliques saintes, et à Rome, où les imaginations sont si vives, tout ceci pourrait bien finir par une catastrophe que les révolutionnaires redoutent plus que le pape. A la voix du saint-père, une véritable croisade s'organisera contre Rome, depuis Naples et Vienne jusqu'à l'Espagne et le Portugal, tandis qu'un mouvement provincial viendra de Bologne pour en finir avec tous ces Pasquins déguisés en Brutus et en Cassius que M. Bastide et ses amis ont pu seuls prendre au sérieux. Rome, depuis Rienzi, est accoutumée à des révolutions d'un jour qui disparaissent comme les brumes du Mont-Aventin.

Le grand rôle italien est maintenant au roi de Naples, le seul prince qui ait déployé dans la Péninsule l'énergie et la persévérance nécessaires pour la cause de l'ordre européen. Ici un roi s'élève, là un autre s'abaisse ! La maison de Savoie, si sage, si réservée habituellement, s'est hélas ! étrangement compromise. Toute couronne qui se met à la dévotion du parti révolutionnaire se déshonore. Tant vaut la perdre que de la mendier auprès de quelques nobles mécontents ou de quelques avocats ou *barbieri*. Charles-Albert comprendra-t-il enfin la position et les desseins de ses ennemis ? Comprendra-t-il que le jour où il le voudra fermement, il mettra à la porte tous ces charlatans, qui se servent de son nom pour le déshonorer ? N'a-t-il pas devant lui l'exemple de Naples, Vienne et Berlin ?

Vos gazettes nous apportent l'élection très probable de votre président ; nous aimons ici la personne du prince Napoléon, parce qu'en toute circonstance il s'est montré l'ami de l'ordre ; mais nous craignons un peu que la forme même de vos institutions ne soit un immense empêchement au bien ; je ne parle pas ici au point de vue européen, mais du sentiment français. Quant aux cabinets étrangers, que peuvent-ils souhaiter de plus que votre forme démocratique, qui vous annule complètement à l'extérieur. L'Europe a craint la monarchie de Louis XIV, l'empire de Napoléon, la sanglante dictature du comité de salut public ; mais une démocratie sans épée et sans propagande, qui veut se faire honnête et n'est que médiocre, a-t-on beaucoup à la redouter ? Quel plus beau souhait peut faire pour elle l'Europe, qu'un système qui ne reproduira plus les grandes choses du passé ? Si vous vous résignez à n'être qu'une Suisse sans ses mœurs de montagnes et ses habitudes maussades, croyez-vous que vous serez bien redoutables dans les négociations de l'avenir ? Et l'Europe, qui aura eu le mauvais esprit et le malheur de rester monarchie, pourra résoudre la question d'Orient sans s'inquiéter beaucoup des grandeurs philosophiques de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

L'article suivant, de la *Gazette de Cologne*, dans lequel, nous aimons à le croire, se rencontrent beaucoup d'exagérations, peut donner une idée de la manière dont on envisage en Allemagne l'avènement de Louis Bonaparte à la présidence de la république française, et des appréhensions qu'a fait naître chez les amis de la paix la présence à la tête des affaires d'un nom qui réveille les idées de guerre et de conquête :

L'élection de Louis-Napoléon Bonaparte comme président de la république française est maintenant hors de doute. Les espérances que nous avions fondées sur l'élection du général Cavaignac sont évanouies, et il ne nous reste plus qu'à exprimer les craintes que nous inspire l'avénement d'un Napoléon.

Ce qu'il y a de plus remarquables dans ce grave résultat du suffrage universel, c'est qu'un homme qui n'avait pas de parti en France arrive au timon de l'Etat par la coopération de presque tous les partis. Il n'est que trop évident que la personne de l'élu n'a rien de commun avec l'élection, que, de tous les motifs qui ont produit cette élection, pas un seul ne gît en Louis-Napoléon lui-même ; mais les partis avaient besoin d'un instrument pour atteindre leur but ; le peuple et l'armée cherchaient un drapeau.

A quoi servira cet instrument ? c'est ce que nous allons rechercher ; nous allons chercher à découvrir où tend le peuple français avec son drapeau.

MM. Thiers, Molé, Bugeaud, Emile de Girardin, tels sont les noms qui se trouvent à la tête du mouvement napoléonien ; ce sont les adversaires du général Cavaignac.

Celui-ci avait clos un moment le champ de bataille sur lequel les partis se disputaient, la puissance de Napoléon l'a rouvert ; nous nous trouvons probablement de nouveau au début d'une nouvelle tragédie.

Louis-Napoléon va prêter serment à la constitution en qualité de président de la république, et, après cet acte, déposer de fait le pouvoir entre les mains du parti Thiers. Ce parti est au moins celui qui a les premières chances à l'héritage de l'élection présidentielle. Le parti Thiers et ses alliés n'ont d'autre but que de restaurer la monarchie dans la personne de Bonaparte, et ils ont pour cela le peuple pour allié, et, dans le peuple, l'armée.

Le parti Thiers devra compter avec ceux-ci. Ce n'est pas pour Louis Napoléon, mais pour un principe, que l'armée a voté. Elle a voté contre les traités de 1815 et pour les traditions de l'empire, et elle demandera la récompense de son vote. Il sera facile à l'historien du consulat et de l'empire de donner à l'armée cette récompense : la situation de l'Europe en offre assez l'occasion. Mais que deviendra alors la paix du monde ?

N'oublions pas que la dynastie de Louis-Philippe n'a jamais pu gagner la sympathie de l'armée, malgré l'Afrique, où cependant un vaste champ était ouvert à la gloire et à l'avancement. Comment M. Thiers chassera-t-il les esprits qu'a évoqués l'élection de Napoléon ? Dieu seul le sait. Mais, si M. Thiers ne le peut pas, probablement personne en France ne le pourra, et alors viendra le tour de la république rouge ; car il n'y a guère à songer aux petits-fils de Saint-Louis avant une restauration par les grandes puissances.

M. Thiers a cru qu'il suffirait, comme en 1830, d'un prétendant qui plaît pour faire rentrer dans l'ornière la révolution de février, mais l'armée n'était pas, en 1830, dans l'état où elle se trouve aujourd'hui ; elle avait désappris la langue de la république et de l'empire, tandis que ces deux langues lui sont devenues aujourd'hui plus familières que jamais.

On ne s'est également livré jusqu'ici qu'à l'enivrement de la victoire. Mais fera-t-on tête à la réaction qui surgira des masses trompées ? On a profité de l'ignorance de centaines de mille de campagnards, auxquels on a fait accroire que Louis-Napoléon abolirait les impôts et qu'il amènerait un âge d'or pour la France. Les masses ignorantes ont cru cela ; désormais se tireront-ils de ce pas-là ?

La révolution de 1830 a duré si peu de temps que c'est à peine si elle a dépassé le seuil de la banlieue de Paris. La révolution de février a bouleversé la France entière jusque dans ses couches les plus profondes. Il est vrai que l'armée a sa disposition Louis-Napoléon, le palladium de M. de Girardin, il s'agit toujours de savoir comment le remède plaira au malade.

Enfin le socialisme, la république rouge, et même les républicains bleus, s'accommoderont-ils d'une restauration de la monarchie ? Les troupes, en partie républicanisées, la favoriseront-elles ou la laisseront-elles s'accomplir sans entraves ?

A toutes ces questions, dont la solution est une énigme, et qui pourtant se produiront immédiatement toutes l'une après l'autre, nous ne pouvons nous expliquer la tranquillité avec laquelle tant de gens envisagent l'avenir, parce que Louis Bonaparte est sorti triomphant de l'urne électorale. Ou bien croit-on que la préférence accordée à cet homme par les partis les plus divers n'avait pour but que l'élection d'un président de la république ?

Allemagne et la Suisse.

On ne sait s'il faut tourner en dérision ou plaindre les efforts tentés à l'étranger par les démocrates allemands dans le but de républicaniser l'Allemagne. Ces efforts offrent cependant un côté sérieux en ce que deux nations, aussi étroitement unies par une même origine que le sont les Allemands et les Suisses, vivent continuellement en désaccord et même dans un état d'hostilité les uns à l'égard des autres. La propagande allemande n'a pas profité des expériences des derniers temps, lesquelles auraient dû lui apprendre que le peuple allemand repousse avec indignation toute liberté qu'on veut lui imposer de l'étranger. Il s'est formé, sous le nom de *Wehrbund*, une nouvelle association, dont le principal centre d'agitation paraît être à Bienne. Cette association a publié, ces jours derniers, le numéro spécimen d'un organe de tous les démocrates allemands à l'étranger. Ce journal, qui a pour titre la *Révolution*, se proposera pour tâche de travailler sans relâche à l'expulsion des princes et des ecclésiastiques de l'Allemagne et à l'émancipation des basses classes. A ses yeux, la neutralité de la Suisse est un mot vide de sens, un fantôme ridicule, qui n'existe que dans les esprits bornés, et il n'y a plus que les chefs de l'état qui tiennent compte encore de ces vues étroites.

Mais le peuple suisse ne veut plus entendre parler de ces menées continuelles, et le conseil fédéral a déclaré qu'il s'opposerait à toute propagande révolutionnaire. Fidèle à sa déclaration, il a ordonné aux autorités de Bienne de saisir les numéros spécimens de la *Révolution* et de procéder à une enquête contre la susdite association.

A la tête de ce club révolutionnaire se trouve le sieur Becker, originaire de la Bavière rhénane et qui a établi depuis une année son domicile dans le canton de Berne.

Le blocus, ordonné à la frontière septentrionale de ce pays par les autorités allemandes contre les personnes venant de Suisse, ne durera pas longtemps, attendu que M. le docteur Steiger, commissaire fédéral, s'occupe activement de l'internation des réfugiés allemands. (*Gazette de Berne.*)

Nouvelles d'Allemagne.

Francfort, 16 Décembre. — Les propositions de la majorité de la commission pour l'économie nationale, relatives à l'unité commerciale de l'Allemagne, et que l'assemblée nationale a adoptées dans sa séance d'aujourd'hui, sont conçues comme suit :

1. L'assemblée nationale autorise le pouvoir central à résilier les traités de commerce et de navigation qui existent entre des états allemands particuliers et des nations étrangères, à les transformer au besoin en traités de l'empire et à conclure de nouveaux traités de cette espèce, le tout sous réserve de la sanction de l'assemblée nationale.

2. L'assemblée nationale décide que la commission transmettra au pouvoir central les matériaux qu'elle possède pour l'élaboration de lois de l'empire sur la navigation, les chemins de fer et les postes de l'Allemagne, à l'effet de soumettre le plus tôt possible à la sanction de l'assemblée nationale les projets de loi relatifs à ces questions.

3. L'assemblée nationale charge le pouvoir central provisoire de présenter le plus promptement possible des projets de lois sur l'établissement d'une unité douanière de l'Allemagne.

4. L'assemblée nationale charge le pouvoir central d'élaborer une loi sur les douanes et sur un tarif des douanes et de le soumettre à l'assemblée nationale.

5. L'assemblée nationale déclare qu'en déléguant au pouvoir central la mission sus-mentionnée, elle n'entend porter aucune atteinte au droit d'initiative qui lui appartient.

A la fin de la séance, M. le président de Gagern est monté à la tribune et a tenu le discours suivant :

» Messieurs,

» Par suite du programme du ministère autrichien, qu'il a fait connaître à la diète d'Autriche le 27 novembre dernier, le ministère de l'empire a reconnu la nécessité de fixer la position du pouvoir central vis-à-vis de l'Autriche sur des bases conformes aux rapports actuels. M. le ministre de Schmerling a déclaré qu'en sa qualité d'Autrichien il n'était pas propre à conduire cette affaire. Le conseil des ministres a décidé alors à l'unanimité de proposer au vicaire de l'empire de m'engager à faire partie du ministère. Je répondis que je ne pouvais entrer au ministère pour prendre en main la question autrichienne, attendu que lors de la discussion de cette dernière dans l'assemblée nationale, mon opinion n'avait pas réuni la majorité. Si cependant, par suite de l'accueil fait au programme du ministère autrichien de la part de la diète d'Autriche et de la majorité de la population austro-allemande, les vues de l'assemblée nationale se modifiaient relativement à la probabilité des rapports de l'Autriche vis-à-vis de l'Allemagne, je regarderais comme un grand honneur d'être appelé par le vicaire de l'empire, et je ne doute pas que mes collègues ne respectassent mes opinions politiques, comme de mon côté je m'associerais avec joie à des ministres qui se sont concilié jusqu'à présent l'estime générale.

» Cependant M. le ministre de Schmerling et M. le sous-secrétaire de Würth ont, à mon grand regret, résigné leurs fonctions.

» Le ministère de l'empire ne veut pas proposer à l'assemblée nationale une mesure d'une haute portée politique avant qu'il ne soit au complet. J'ai été mandé, hier, chez le vicaire de l'empire, et j'ai cru de mon devoir d'accepter la mission de compléter le ministère. Je n'ai pu jusqu'ici m'acquitter de cette mission. Mais je crois devoir informer l'assemblée nationale de l'état des choses, et lui annoncer en même temps qu'il me faut résigner déjà aujourd'hui le poste de président de cette haute assemblée. Je la prie au nom du ministère de vouloir bien excuser ce dernier s'il ne peut répondre aujourd'hui à plusieurs interpellations ni même fixer le jour où il y répondra.

» Messieurs, ce n'est pas l'ambition qui me porte à me charger d'une mission si importante. Mon ambition est complètement satisfaite par la haute position que m'a assignée cette assemblée. Je n'ai pas non plus une trop haute idée de mes faibles forces. Je compte sur l'appui de S. A. I. le vicaire de l'empire, sur l'appui de cette haute assemblée et sur la continuation de la confiance que j'ai été heureux de rencontrer jusqu'à présent et que je m'efforcerai de conserver. » (Vive approbation.)

M. de Gagern marquera son entrée au ministère par une motion sur la question autrichienne.

— On écrit de Vienne, 12 décembre, que le ban de Croatie s'est placé à la tête de son corps d'armée [illegible] et se maintient qu'il y a eu à Pesth des manifestations républicaines. On affirmait aussi qu'un courrier avait apporté la nouvelle de la reddition de Presbourg. L'empereur François a assigné sur sa caisse privée une somme de 200,000 florins pour être distribuée parmi les pauvres.

— On écrit de Kremsier, 10 décembre, à la *Gazette de Spener* qu'on peut s'attendre prochainement à une dissolution de l'assemblée constituante par suite de la discussion sur l'emprunt de 80 millions, question dans laquelle l'opposition s'est proposé de faire des démonstrations énergiques contre le cabinet. Ce dernier ne cédera dans aucun cas.

— Pour la troisième fois on a tiré hier sur une patrouille de la troupe ; le coupable a été saisi, et probablement il n'échappera pas à la loi martiale qui, ainsi que l'annonce la *Gazette de Vienne*, n'est pas abolie pour tous les délits. On a découvert dans un faubourg un club de 30 personnes.

Lippa et New-Arad, deux des places les plus importantes du théâtre de la guerre serbe-magyare, ont été enlevées aux Magyares par les troupes impériales et un détachement des insurgés valaques. Les journaux magyares eux-mêmes confirment cette nouvelle.

La *Gazette de Gratz* publie la nouvelle suivante qui a grand besoin de confirmation : « Le maréchal Radetzky réunit à Brescia un corps, avec lequel il se propose d'occuper les légations de l'Etat de l'Eglise, et d'agir, d'accord avec les Français, en faveur des droits du pape et de l'ordre public, détruit par la démocratie. »

Des lettres de commerce de Trieste confirment la nouvelle, répandue à Vienne depuis plusieurs jours, qu'une flotte de guerre russe a été vue dans la Mer Adriatique.

—On dit ici que tous les prélats et les abbés des cloîtres ont été appelés à Olmütz pour une conférence, dans laquelle le ministre des finances leur proposera de venir au secours du trésor dans la gêne, par un prêt de 80 millions de florins.

S'il faut en croire un bruit répandu ici, notre jeune empereur François-Joseph a déjà reçu par voie diplomatique des propositions de mariage.

Nous recevons d'Ollmütz, la nouvelle qu'on croit dans cette ville que l'état de Vienne ne sera pas levé avant que la diète ait proposé des lois sur la presse, la garde nationale et le droit d'association. A en juger par la lenteur de notre diète, il y a peu d'espérance pour Vienne avant le printemps prochain.

— Le programme suivant, destiné à amener un arrangement satisfaisant entre les deux fractions de l'assemblée nationale, circule dans les cercles de notre ville :

Programme pour la situation future de l'Autriche vis-à-vis de l'Allemagne.

Art. 1er. L'Autriche accède, avec ses pays appartenant à la confédération germanique, à l'Etat fédératif allemand, d'après les résolutions prises à cet égard par l'assemblée nationale allemande.

Art. 2. L'Autriche forme, avec tous ses pays situés hors de l'Allemagne, une étroite et indissoluble fédération d'Etats avec l'Allemagne.

Les points essentiels de cette dernière fédération sont :

a. Garantie mutuelle de l'indépendance, de l'intégrité et de la constitution réciproque.

b. Alliance offensive et défensive contre toute attaque étrangère.

c. Communauté de toutes les mesures de droit international jugées nécessaires par un des deux Etats.

d. Système commun de poids, de mesures et de monnaies ; fixation commune des principes fondamentaux en ce qui concerne les postes, les chemins de fer et les télégraphes, et les autres objets concernant les relations en général ; le tout à régler par un congrès à nommer par les représentants du peuple de tous les Etats allemands et autrichiens.

Art. 3. L'Autriche entre dans l'Etat fédératif allemand avec ses territoires allemands quelconques.

Telles sont les instructions qu'a reçues l'archiduc Ferdinand d'Este, qui vient d'arriver à Francfort. Ce programme est une reconnaissance complète des §§ 2 et 3, conséquemment de l'union personnelle de la part du gouvernement autrichien, en tant qu'on accorde héréditairement à la maison de Habsbourg la couronne impériale allemande.

—L'envoyé hanovrien vient de revenir à Berlin. On présume que c'est pour s'opposer, au nom de son souverain, à ce que le roi de Prusse accepte la dignité de l'Empire.

— Le *Correspondant autrichien*, organe semi-officiel du gouvernement, contient sous le titre : « Quelques réflexions sur l'assemblée nationale allemande » l'article remarquable que voici :

La séance du 29 novembre de l'assemblée nationale à Francfort nous a de nouveau fait faire un pas considérable en avant. Nous lui devons des remerciements pour avoir indiqué franchement à l'Autriche le chemin qu'elle doit suivre. Il n'est pas de moyen plus certain de se désunir que celui que nous recommande l'assemblée nationale. Tandis qu'elle prône le particularisme de l'Allemagne, elle applique le nom de séparatisme au désir de l'Autriche de conserver son unité. Il paraît que l'assemblée nationale oublie que les députés autrichiens ont à remplir encore une autre mission que celle de la Saxe ou de la Bavière. C'est une grande assemblée constituante, qui semble vouloir ne pas reconnaître, que dans une assemblée constituante, mais l'idée entière le député qui y siége n'y représente pas son district, mais de sa patrie. Si l'on avait reconnu cette vérité à Francfort, maintes résolutions auraient été dans les derniers temps prise dans un tout autre sens. Nous n'y aurions pas vu tant de Brutus s'élever contre un seul César. Nos députés à Francfort semblent perdre de vue qu'ils ont une patrie spéciale, l'Autriche, et qu'il y a là également une assemblée constituante. Ainsi une partie de l'Autriche aura deux constitutions. Or, si l'on demande quelle constitution doit être obligatoire pour elle, la réponse est nécessairement que ce sera celle de sa patrie spéciale. Nous demanderons encore dans quel rapport se trouve l'assemblée constituante de son pays vis-à-vis de celle de Francfort ? Certes, elle n'est point subordonnée à cette dernière, car elle est sans contredit obligatoire pour elle. Mais alors même qu'elle y serait coordonnée, il dépendra d'elle de se soumettre volontairement à une décision qui menace l'existence de son propre pays. Car, avant tout, il ne faut pas perdre de vue ce qui distingue le caractère d'une assemblée constituante.

L'assemblée de Francfort ne pouvait attirer les regards de l'Autriche allemande et captiver les espérances de celle-ci qu'aussi longtemps que notre propre diète était remise en question. Lorsqu'il s'est agi d'une constitution, base d'état légal, et que les événements du mois de mai ne parurent pas favoriser la réunion de notre diète, tout cela était pardonnable. Mais du moment où la diète autrichienne s'est trouvée en majorité, l'Autriche ne pouvait plus avoir un second parlement, à moins d'offrir au monde le spectacle d'une bizarre confusion parlementaire. Nous devons savoir gré au comte Frédéric Deym de s'être prononcé avec plus de franchise. [illegible] autre Autrichien sur les rapports de l'Autriche vis-à-vis de l'Allemagne. [illegible]

Lorsqu'on accorda en Autriche aux élections pour le parlement, à Francfort, elles furent précédées d'un rescrit ministériel dans lequel il était dit que l'Autriche n'accepterait que celles des résolutions du parlement de Francfort qui lui conviendraient. Jusqu'ici ce rescrit n'a point été combattu ni repoussé officiellement par le parlement, de so-

que l'Autriche se trouve dans son droit et n'accepte de ces décisions que celles qui s'accordent avec ses intérêts. Si le parlement de Francfort veut forcer l'Autriche à l'obéissance, il ne doit pas se présenter avec des résolutions, mais avec une armée.

Il n'y a pas d'autre voie à suivre que celle de la médiation. Toutes les autres démarches et décisions, ainsi que les commissaires de l'empire, etc., n'ont conduit à aucun résultat. Le comte Deym a engagé l'assemblée à s'abstenir de toute démarche impolitique, de toute intervention dans les affaires intérieures de l'Autriche, de toutes excitations populaires, qui n'aboutissent qu'à des abus de pouvoir, à l'anarchie, et finalement à la réaction. Les pays autrichiens ont le droit d'exiger de rester unis, et l'Autriche ne peut pas s'allier d'une autre manière avec l'Allemagne. On ferait bien de renoncer à la réalisation d'une idée purement théorique.

Si l'on veut persister dans cette voie, il faut envoyer une armée et conquérir l'Autriche. « Vous n'avez qu'à la prendre. » Voilà les paroles par lesquelles l'orateur a terminé, et auxquelles M. Raveaux a répondu par la déclaration fulminante « que le moment était venu de jeter le masque! » Nous-mêmes, nous nous joignons à la proposition du député de Cologne, bien que nous devions repousser de la manière la plus énergique l'expression de *masque* employée au sujet de la conduite de l'Autriche. Nous demandons au parlement allemand: qui était le plus disposé à faire de grands sacrifices de l'Autriche ou de l'Allemagne ? Nous demandons si l'Autriche n'a pas fait déjà un très grand sacrifice en retirant à sa diète ses meilleures forces parlementaires pour les faire siéger à Francfort ? malheureusement l'Allemagne n'a pas encore appris à se défaire de ses théories; c'est pourquoi le moment est venu pour l'Autriche de se placer enfin sur le terrain pratique. Il serait insensé de vouloir sacrifier pour une belle idée, mais qui ne saurait être réalisée, l'avenir d'une nation entière. Il serait funeste de vouloir continuer à choyer un rêve alors que les faits qui surgissent de tous côtés nous rappellent tant à la réalité. Chacun de ces événements enseigne à l'Autriche combien il est nécessaire de se constituer séparément d'une manière solide, décisive et nationale. Les sacrifices que nous avons faits depuis tant de mois demandent à être compensés; pour tous les malheurs des temps passés, comme pour toutes les fautes des temps nouveaux, il ne s'offre qu'un seul dédommagement, à savoir l'avenir d'une Autriche grande, unie et indivisible. Ou serait-ce par hasard le privilége exclusif des républiques de se constituer grandes, unies et indivisibles ? Nous espérons prouver que le contraire est vrai, mais en même temps nous désirons avant tout qu'à une époque où l'on a besoin de toutes les forces disponibles, on n'en laisse pas chômer là où elles se trouvent réunies. Le moment est favorable; puisse-t-on ne pas le laisser passer sans profiter !

Nouvelles d'Italie.

La chambre des députés de Rome s'est réunie, le 7 décembre, sous la présidence de l'avocat Sturbinetti. 48 députés ont répondu à l'appel. Le député Pantaleoni a donné lecture du rapport sur le projet de la constituante italienne. Le rapporteur a tracé une longue revue historique et politique des constituantes. Ce que nous voulons, a-t-il dit, c'est un pacte de famille qui fasse que l'Italie redevienne une nation et nous voulons un pouvoir qui protége efficacement ce pacte et représente les intérêts de la nation.

Voici les conclusions du rapport : La constituante actuelle est une constituante fédérale. La commission applaudit à l'unanimité à la pensée du ministère consignée à l'art. 1er du projet de loi. Elle en a fait la condition indispensable de l'acceptation de la constitution fédérale par le parlement romain. La commission n'a pas approuvé de même l'art. 2 du projet ministériel qui donne à chaque état un nombre égal de représentants.

La commission propose que le ministère aura la faculté entière de modifier le 2e article du projet, afin que si les autres Etats italiens le veulent, ils puissent entrer dans la constituante fédérale. La commission propose l'adoption pure et simple de l'art. 3 du projet ministériel relatif aux modes d'élections dans les divers Etats. L'art. 4 est également adopté. C'est celui qui établit à Rome la réunion fédérale.

La majorité de la commission approuve l'art. 5 qui laisse aux gouvernements qui auront adhéré à la fédération le soin de pourvoir à la représentation des Etats occupés par l'étranger. Quelques membres de la commission avaient pensé que ce soin devait être dévolu à la constituante elle-même. Il vaut mieux que l'art. 5 soit maintenu dans sa teneur.

La commission propose pour l'article 6 et dernier la rédaction suivante : L'assemblée constituante, avant de procéder à la discussion des autres conditions du pacte fédéral, statuera sur les moyens qui paraissent les plus convenables pour la prompte obtention et revendication de l'indépendance nationale. Le rapport est signé par D. Pantaleoni, rapporteur.

Canino a voulu parler, mais la chambre a déclaré vouloir s'en tenir à l'ordre du jour.

La chambre s'est assemblée le 8 décembre dans ses bureaux. Dans sa séance du 9, elle discutera le projet de loi relatif à la constituante italienne.

La chambre haute n'a pu siéger; le quart seulement des membres était présent. Des mesures ont été concertées avec le ministère pour obvier à cet inconvénient.

— L'*Alba* annonce les nominations diplomatiques suivantes faites par le ministère Mamiani : ministre plénipotentiaire près la république française, les cours d'Angleterre et de Belgique, le prince Guisseppe Poniatowsky; premier secrétaire de légation résidant à Londres, Luigi Bargagli, aujourd'hui secrétaire à Paris; second secrétaire de légation à Paris, Pietro Giannone.

— L'*Epoca* du 8 décembre contient ce qui suit au sujet des députations envoyées à sa sainteté et qui sont de retour :

« Nous recevons à l'instant (11 heures 1/2 du soir) communication du résultat obtenu par la triple députation romaine. Arrivés aux confins napolitains, les envoyés furent interrogés par des commissaires royaux qui leur annoncèrent avoir l'ordre précis de ne laisser passer aucune députation pour le pontife. Mais persuadés que cet ordre ne pouvait émaner de Pie IX, les envoyés dépêchèrent une estafette à Gaëte, la chargeant de pénétrer auprès du pape et de lui remettre par écrit le désir des deux conseils et de la municipalité qu'il revînt à Rome. Ils attendirent ensuite à Terracine la réponse à leur message. Cette réponse arriva enfin ; elle était composée de trois dépêches signées par le cardinal Antonelli et adressées à chacune des trois parties de la députation.

» Elles portaient que sa sainteté se voyait à regret privée de recevoir les honorables envoyés, et qu'elle leur laissait savoir qu'elle avait pourvu aux affaires de Rome et de l'Etat par son bref du 27 novembre et qu'elle appelait la miséricorde céleste sur la tête de ses peuples. Il ne restait plus à la députation qu'à venir nous annoncer le résultat de sa démarche; c'est ce qu'a fait en public le prince sénateur de Rome. Espérons que le parlement saura agir d'une façon digne de lui et de la patrie. »

Le *Contemporaneo* publie à peu-près le même récit et ajoute que les chambres devaient s'assembler le 9 décembre.

Pour envenimer davantage la situation, l'*Alba* se fait écrire par son correspondant napolitain ; que *c'est par ordre du roi de Naples que les députations romaines n'ont pas été reçues à Gaëte;* que le pape désire partir, mais que l'Autriche et Naples s'opposent. C'est un parti pris par les radicaux de chercher à faire croire que Pie IX est *prisonnier* à Gaëte.

D'un autre côté, l'*Alba* contient les nouvelles suivantes de Civita-Vecchia, des 7 et 8 décembre :

« A peine eut-on appris que la députation envoyée à Pie IX n'avait pas pu dépasser Portella, que le cercle populaire se réunit avec les délégués de la garde civique et des provinces, et décida que les deux chambres réunies en une seule choisiraient 3 ou 5 citoyens qui prendraient, avec le nom de gouvernement provisoire pontifical, le timon des affaires et proclameraient la constituante. Cette résolution devait être mise hier à exécution, lorsque est arrivée de Portella une autre estafette annonçant que la députation avait reçu la permission de se rendre auprès du pape à Gaëte. On a suspendu alors la réalisation de cette mesure jusqu'au retour de la députation dont nous n'avons toujours pas de nouvelle. Nous avons appris par des capitaines de navire arrivés à Civita-Vecchia que deux gros vapeurs de guerre ont jeté l'ancre près de l'île de Giannutri. Le ministre a donné l'ordre de repousser tout navire de guerre à force ouverte. »

— Nous trouvons dans le *Costituzionale romano* l'ordre du jour suivant, en date du 4 décembre.

« Je préviens tous les chefs que n'étant plus ministre de la guerre, je ne puis faire de promotions et de changements sans l'autorisation de son excellence le comte Campello, et que tous ceux qui ont des réclamations à faire doivent s'adresser directement au ministre de Rome. Nous ne recevons plus désormais de demande.

» Les chefs de corps donneront connaissance de cet ordre et en feront trois fois la lecture à leurs soldats. » Signé : Zucchi. »

Comment accorder cet ordre du jour avec la circulaire du ministre de la guerre que nous avons publiée? L'*Alba*, en la rapportant, ajoute que l'ordre a été donné d'arrêter le général Zucchi. Pour exécuter cet ordre, il faudrait sans doute son consentement.

Le discours public par lequel il a voulu exciter ses troupes à ne reconnaître que l'autorité du pape, a été, dit l'*Epoca*, très-froidement accueilli. Deux colonels seulement déclarèrent, en leur nom et au nom de leurs officiers, qu'ils partageaient les sentiments de Zucchi. Mais le 4e régiment de fusiliers, par l'organe de son major, protesta contre cette déclaration, et refusa d'accepter d'autres ordres que ceux du ministère romain.

L'artillerie bolonaise aurait exprimé le même vœu.

On dit enfin que l'adhésion du général Latour est parvenue aux ministres.

La presse romaine paraît déjà initiée à toutes les ruses inventées par les autres journaux italiens ; on y fabrique des nouvelles et des documents à l'appui de ses opinions avec une incroyable assurance.

— La *Concordia* contient les nouvelles suivantes de Turin, sous la date du 13 décembre :

« M. Massino d'Azeglio est arrivé à Turin avec le mandat de composer le nouveau ministère. Ce nom est peu populaire. Aujourd'hui, ce qui est indispensable, c'est un accord parfait et intime du peuple et du gouvernement piémontais avec la population et les gouvernements de Toscane et de Rome. Cet accord serait impossible avec un ministère Azeglio. Ce que le Piémont demande, c'est un ministère Gioberti.

» Vincent Gioberti a eu aujourd'hui une conférence avec le roi.

» Le bruit court que le général Bava a donné sa démission. Ce poste conviendrait bien au brave général Dufour. Le général Bava a eu le tort de dénigrer les populations de Mantoue et de la Lombardie. »

— On lit dans la *Gazette de Vienne*, du 4 décembre :

« Le gouvernement, par un décret d'hier, a ordonné que la division romaine qui combat ici rentrerait dans ses foyers. La gêne pécuniaire n'a pas été la seule cause de cette mesure, car les malheureux auxiliaires sont décimés par les fièvres des lagunes, et l'air seul du pays natal peut les rendre à la santé. Ce qui précède fait partie d'un ordre du jour du commandant en chef des troupes de l'Etat de Venise, le général Pepé. »

Gênes, 12 Décembre. — Une nouvelle démonstration a eu lieu hier au soir en faveur de la constituante. Le peuple s'est porté vers le quartier général de la garde nationale demandant à grands cris la nomination d'une commission pour rédiger une pétition au roi et aux chambres afin de demander la constituante dont Montanelli a pris l'initiative ; le peuple criait aussi : Vive le ministère démocratique ! A bas l'intendant général de la province de Gênes : qu'il donne sa démission ! Délivrance des quatre individus arrêtés dans la soirée de dimanche par les carabiniers royaux !

Pareto a acquiescé de bonne grâce aux demandes du peuple : ont été nommés pour la rédaction de la pétition les avocats Célisia, David Morchia et Priario. Lorsque lecture publique en aura été donnée au peuple, il sera nommé une députation pour la présenter. Le général Pareto fera partie de la députation.

Le bruit court que le général Pareto a demandé sa démission, il est malade ; ce matin il a été saigné.

P. S. Le peuple en très grand nombre est assemblé devant le palais Tursi pour entendre lecture de la pétition au roi. L'avocat Didaco Pellegrino a été mis en liberté, son innocence étant proclamée. Après lecture de la pétition qui a été approuvée, le peuple a nommé la députation qui doit la présenter : elle se compose de l'avocat Didaco Pellegrino, de Nicolas Cambiaso, de l'avocat E. Celesio, de l'avocat David Morchio.

(*Concordia du* 13.)

Nouvelles d'Angleterre.

Londres, 16 Décembre. — Le relevé de la situation de la banque d'Angleterre jusqu'au 9 du courant, donne une augmentation de 256,331 liv. st. dans l'encaisse métallique, et une diminution de 399,623 liv. st. dans la circulation des billets au porteur.

— Les opérations électorales du West-Uding du comté d'York se sont terminées hier par l'élection de M. Denison à la majorité de près de 3,000 voix, 114,745 contre 11,805 données à sir Culling Eardley.

— Le *Morning Herald* assure que le gouvernement a l'intention d'apporter des réductions notables dans le budget de la marine au moyen du désarmement de quelques bâtiments.

— Le *Globe* se dit autorisé à annoncer que les intérêts du semestre du 3 p. c. espagnol seront payés au premier janvier.

— Voici le détail des exportations de métaux précieux qui ont eu lieu à Londres la semaine dernière ; or en barres pour Le Hâvre 420 onces, et 900 onces d'or monnayé; argent en barres pour Rotterdam 130,000 onces, pour la Belgique 35,000 onces pour Le Hâvre 1810 onces, et pour Amsterdam 3,000 onces, argent monnayé pour Hambourg 32,790, pour Rotterdam 76,000 onces, pour la Belgique 19,990 onces, et pour Le Hâvre 2,000 onces.

— Le duc de Wellington a invité le prince de Metternich et sa famille à venir passer quelques jours à son château de Strathfieldsaye.

— On a des nouvelles de Lisbonne jusqu'au 10 décembre; ce jour là le steamer de guerre portugais le *Mindelho*, a été envoyé à Naples pour se mettre à la disposition du pape. Le chambellan de la reine comte de Penafield, a été chargé d'offrir l'hospitalité au saint-père au nom de sa souveraine.

— Le prince et la princesse de Capoue ont quitté Gibraltar le 7 décembre pour se rendre à Malte.

— Le gouvernement portugais a donné des ordres pour que la flotte anglaise de l'amiral Napier soit admise en libre pratique si elle vient dans le Tage.

— Le *Standard* résume ainsi les nouvelles du Portugal : l'industrie viticole d'Oporto est ruinée ; le parti miguéliste gagne chaque jour du terrain, la nouvelle de la fuite du pape a produit dans tout le Portugal une profonde sensation. La situation financière empire de plus en plus.

— Le duc et la duchesse de Nemours ont pris hier congé de la reine et du prince Albert, pour retourner à Richmond. Le yacht royal le *Tairy* a été mis à leur disposition pour faire la traversée d'Osborne à Gosport.

— On lit dans une lettre adressée de la frontière espagnole au *Morning-Post :* J'apprends que Cabrera a écrit au général Concha pour lui faire savoir que si le chef carliste Trutany, qui est tombé entre les mains des troupes de la reine est mis à mort, lui, Cabrera, fera fusiller tous les officiers ennemis qui tomberont entre ses mains depuis le grade d'enseigne jusqu'aux grades les plus élevés.

— Un concert a été donné hier soir dans la vaste salle d'Exeter-Hall, dans le but de faire un fonds destiné à pensionner des élèves au conservatoire de musique de Leipsig. La salle était comble. Tout ce que Londres compte d'aristocratie assistait à cette solennité musicale que Jenny Lind a contribué à embellir par son admirable talent.

Nouvelles d'Afrique.

Nous extrayons d'une correspondance particulière en date de Tanger le 22 novembre, les détails suivants qui ne manquent pas d'importance :

« Tandis que nos voisins les Anglais dressent prématurément leurs batteries dans le Golfe Persique pour recueillir la part qui leur conviendra de l'héritage de Méhémet-Ali, d'un autre côté ils se préparent à bloquer Tanger, et peut-être tous les ports du Maroc.

» Vous devez vous souvenir qu'il y a peu de temps un navire de commerce anglais fut pris et pillé sur des côtes du Maroc, par les Kabyles insoumis de la tribu des Galayas. Cet acte de piraterie ne saurait être reproché au gouvernement marocain, qui, loin d'en être coupable, n'est souvent pas mieux traité par les sauvages habitants du Riff; et les Anglais savent, du reste, que l'empereur Abd-er-Rhaman est impuissant dans cette partie de son vaste empire. Le fait n'aurait donc par lui-même qu'une médiocre importance s'il n'était compliqué d'autres questions plus anciennes et d'une nature plus diplomatique, dont voici l'exposé :

» Il y a huit mois, M. Redmann, négociant anglais, établi à Mazagan (Djidda), où, soit dit en passant, il est à la fois vice-consul de France et d'Angleterre, M. Redmann, dis-je, réclama du gouvernement maroquin une indemnité de cent et quelques mille francs (vingt-deux mille piastres), pour obstacles apportés à son commerce par le kaïd de Mazagan.

» M. Redmann avait obtenu de l'empereur un permis d'exportation de blés; il était, disait-il, mis en mesure de satisfaire aux demandes de ses commettants, et le kaïd s'était tout-à-coup et arbitrairement opposé à la sortie des blés.

» Le gouvernement britannique, qui abandonne rarement les siens, réclama le payement immédiat des vingt-deux mille piastres: et l'empereur, après avoir examiné l'affaire et reconnu les droits de M. Redmann, lui donna une lettre pour le kaïd de Mazagan, qu'il condamnait à payer ladite indemnité, comme seul coupable du préjudice. M. Redmann présenta la lettre au kaïd, qui ne voulut pas en reconnaître la validité ; et selon les coutumes arabes, il expédia rapidement des riches cadeaux à Sa Majesté shériffienne, afin d'assurer l'impunité de sa désobéissance.

» M. Redmann, indigné, écrivit à l'empereur, qui lui retourna sans plus de façon sa lettre non décachetée. Alors M. Hay, consul général d'Angleterre, s'en mêla, et il s'ensuivit une correspondance animée entre l'agent supérieur britannique et le gouvernement marocain. Enfin, après force missives échangées de part et d'autre, l'empereur délégua le pacha de Tanger, Sidi-Bou-Selam, pour terminer ce différend à l'amiable.

» Sidi-Bou-Selam est le même qui gouvernait Tanger lors de l'expédition française en 1844, et qui, par son énergie et son habileté, sauva la ville de l'incendie et du pillage dont elle était menacée par les Kabyles. Le choix était satisfaisant ; aussi Bou-Selam reconnut promptement les droits de M. Redmann, et demanda à l'empereur la sanction de son arbitrage. Mais Sa Majesté ne lâcha pas facilement ses écus, et sachant d'avance que c'était du trésor de l'état, c'est-à-dire du sien, et non de la poche du kaïd de Mazagan, d'où allaient sortir les vingt-deux mille piastres, il refusa de sanctionner la décision prise par son pacha, traîna l'affaire en longueur, entassa supercheries sur mensonges, selon la coutume arabe, et fatigua tellement M. Hay, que celui-ci obtint de son gouvernement l'envoi de forces imposantes dans la baie de Tanger.

» C'est pourquoi nous nous attendons d'un jour à l'autre à être bloqués, et nous le serons positivement ; à moins que l'empereur, effrayé, ne délie les cordons de sa bourse, ce qu'en tous cas il ne ferait qu'à la dernière extrémité, vu sa fabuleuse avarice.

» L'Angleterre s'est donc empressée de joindre cette affaire à celle du bâtiment les *Trois-Sœurs*, dont le capitaine réclame également indemnité, et le cabinet de Saint-James, profitant de tout le bruit qui se fait en Europe, va frapper inopinément le Maroc, afin d'y établir une bonne fois sa prépondérance.

Nouvelles de Grèce.

Athènes, le 28 novembre. — Depuis l'ouverture de la session, les chambres se sont uniquement occupées de la nomination du président et des vice-présidents, qu'elles viennent de voter définitivement hier.

Quoique la Grèce n'attende pas, après tant de déceptions, son salut de telle ou telle coterie arrivant au pouvoir, et ne se passionne plus comme autrefois pour tel ou tel nom, parce que ces coteries ou ces noms ont cessé d'être des symboles patriotiques et ne sont plus que des personnifications de combinaisons égoïstes en vue d'intérêts purement particuliers, cependant le public d'Athènes attendait avec une vive curiosité les résultats des premiers votes des deux chambres, surtout de la chambre élective.

Ces nominations semblent montrer le désir d'une conciliation entre les trois parties géographiques de la Grèce, qui étaient divisées par jalousie de province à province, la partie continentale de la Grèce, les îles de l'Archipel et le Péloponèse, conciliation qui serait faite en vue d'une résistance ou d'une attaque contre la Turquie, l'ennemi commun ; et cependant, par une contradiction fatale, les haines des autochtones contre les hétérochthones semble se développer de plus en plus.

Voici ces nominations :

Le colonel Chatziscosky président de la chambre des députés, nommé à une grande majorité, 58 voix contre [illegible]

rois députés retenus dans leurs provinces, soit pour leurs propres affaires, soit par les difficultés du voyage sur des chemins impraticables, — la Grèce n'en a pas d'autres, — soit par leur peu d'empressement vers la chose publique, certains qu'ils sont de toucher quand même leurs appointements de député, étaient absents au moment du vote. M. Chatziscosk est Rouméliote, parent et ami de M. Coletti. Il doit plutôt sa nomination à sa haine contre les Turcs qu'à ses connaissances. Dernièrement, il a hautement demandé une déclaration de guerre contre la Turquie.

Ont été nommés vice-présidents, le fils de Lazare Condriotti et Mikali Jatros. Le premier, assez généralement aimé pour la bonte de son caractère inoffensif, doit surtout sa nomination aux services de son père et de sa famille, auxquels on a voulu donner un témoignage de respect et d'intérêt pour leur grand dévoûment au pays. Il est de l'île d'Idra.

Le second est un des plus riches négociants et propriétaires de la Grèce, demeurant à Argos. On le dit débiteur d'une somme énorme au trésor public, et dont il recule sans cesse le paiement.

Au sénat, le président étant nommé tous les trois ans par la royauté, il n'y avait qu'à procéder à la nomination des vice-présidents. L'un, M. Mexis, est un homme reconnu bon patriote, appartenant à une des premières familles de l'Ile d'Idra. Ainsi que le président de la chambre élective, il s'est publiquement et hautement déclaré pour une guerre contre la Turquie. Il demande sans cesse contre elle une expédition par terre et par mer. Bon marin, dit-on, homme de tête et ambitieux, il aspire à la future présidence du conseil des ministres. Il jouit d'une grande influence dans les îles de l'archipel. Le second vice-président, Coloféropoulos, appartient au ministère.

Le ministère, qui continue les réformes administratives par de nombreuses destitutions généralement peu motivées, aura cependant quelque temps au moins la majorité dans les deux chambres. On pense généralement que le ministre des affaires étrangères, surtout M. Colocotroni, par les nombreuses nominations d'agents qu'il a faites à l'extérieur, favorise trop les principes de la politique russe.

Dans quelques jours, des débats sérieux vont sans doute commencer, qui forceront le ministère à se prononcer sur la marche politique qu'il entend suivre dans les affaires intérieures et extérieures.

Le pays continue à jouir d'un sommeil profond. Le bruit des catastrophes dans les autres pays de l'Europe semble l'endormir.

Nouvelles de France.

PARIS, 17 DÉCEMBRE. — Le nombre des votes obtenus par les deux principaux candidats à l'élection présidentielle, d'après des relevés partiels, est comme il suit :

M. Louis-Napoléon Bonaparte.	4,897,101
M. le général Cavaignac . .	1,273,938

On espère que tous les votes seront connus à temps pour que le dépouillement officiel puisse être terminé avant la fin de cette semaine.

Deux départements ont donné jusqu'à présent la majorité au général Cavaignac : ce sont les départements du Finistère et des Bouches-du-Rhône. Dans les Bouches-du-Rhône, [voici jusqu'à ce moment le relevé des votes :

Louis Napoléon	15,247
Le général Cavaignac . . .	30,149
Ledru-Rollin.	19,025

Dans le Finistère, nous ne voyons encore que deux candidats :

Louis-Napoléon qui réunit. .	14,891
Le général Cavaignac. . .	28,479

Nous remarquons dans les Bouches-du-Rhône, que c'est la ville de Marseille, la ville la plus royaliste de France, celle qui s'est distinguée en 1815, par une explosion de fanatisme furieux, en l'honneur des opinions de l'ancien régime, nous remarquons, disons-nous, que c'est la ville de Marseille qui a donné une grande majorité à la république représentée par le général Cavaignac.

Dans le Finistère, il y a lieu de remarquer également deux choses : la ville de Brest, ville libérale, a donné une majorité considérable à Louis-Napoléon, tandis que tous les petits arrondissements de la campagne, tels que Landernau, Lesneven, Plabennic, Ploudal-Mezeau, etc., peuples d'anciens royalistes, parmi lesquels vivent les souvenirs des guerres civiles de la république, se sont portés en masse sur le général Cavaignac.

Il n'est pas sans intérêt d'examiner quelques autres résultats de l'élection. Voici les chiffres qu'on dit définitifs dans le département du Rhône :

Louis Napoléon	105,957
Cavaignac.	21,961
Raspail	9,513
Ledru-Rollin.	2,670

Ainsi Lyon, ville qui renferme près de 50 mille ouvriers, n'a donné à M. Raspail qu'un peu plus de 9,000 voix et à M. Ledru-Rollin un peu plus de 2,500 voix, tandis que Marseille, qui est dans la plus grande prospérité et où le paupérisme des classes ouvrières est à peu près inconnu, a donné 20 mille voix à M. Ledru-Rollin.

—On assure qu'une très importante promotion dans la marine vient d'être décidée en conseil des ministres. Il s'agit de nommer sept capitaines de vaisseau, 18 capitaines de frégate et 32 lieutenants de vaisseau. M. de Verninhac, à qui ce travail était demandé, avait opposé à ce projet une honorable résistance, fondée sur l'inopportunité (nous employons un mot poli) qu'il y avait, selon lui, à ce qu'un pouvoir, à la veille de sa retraite, fit un mouvement aussi considérable dans le personnel des officiers de mer. La réserve pleine de scrupule et de convenance de M. le ministre de la marine a été vaincue par l'insistance soit d'une autorité supérieure à la sienne, soit par la majorité de ses collègues. Cette promotion *in extremis* qui ne comprend pas moins de 57 officiers, peut être considérée aujourd'hui comme un fait accompli. (*Constitutionnel.*)

— Les représentants étaient aujourd'hui fort nombreux à la salle des conférences de l'assemblée. La composition du nouveau ministère était l'objet de toutes les conversations.

— Indépendamment de la lettre du pape publiée par le *Moniteur*, la correspondance suivante a été échangée entre le saint-père et M. le président du conseil :

LETTRE DU GÉNÉRAL CAVAIGNAC A SA SAINTETÉ.

« Très-saint-père,

» J'adresse à votre sainteté, par l'un de mes aides-de-camp, cette dépêche et celle [illegible] de Mgr. l'archevêque de Nicée, votre nonce près le gouvernement de la république.

» La nation [illegible], profondément affligée des chagrins dont votre sainteté a été [illegible] les derniers jours, a été aussi profondément touchée du sentiment de confiance paternelle qui portait votre sainteté à venir lui demander momentanément une hospitalité qu'elle sera heureuse et fière de vous assurer, et qu'elle saura rendre digne d'elle et de votre sainteté.

» Je vous écris donc pour qu'aucun sentiment d'inquiétude, aucune crainte sans fondement ne vienne se placer à côté de votre première résolution pour en détourner votre sainteté.

» La république, dont l'existence est déjà consacrée par la volonté réfléchie, persévérante et souveraine de la nation française, verra avec orgueil votre sainteté donner au monde le spectacle de cette consécration toute religieuse que votre présence au milieu de lui annonce, et qu'elle accueillera avec la dignité et le respect religieux qui conviennent à cette grande et généreuse nation.

» J'ai éprouvé le besoin de donner à votre sainteté cette assurance, et je fais des vœux pour qu'elle lui parvienne sans retard prolongé.

» C'est dans ces sentiments, très-saint père, que je suis votre fils respectueux. » général CAVAIGNAC ».

« Monsieur le général,

» Je vous ai adressé par l'intermédiaire de M. de Corcelles, une lettre pour exprimer à la France mes sentiments personnels et mon extrême reconnaissance. Cette reconnaissance s'accroît de plus en plus à la vue des nouvelles démarches que vous faites auprès de moi, monsieur le général, en votre propre nom et au nom de la France, en m'envoyant un de vos aides-de-camp, avec une lettre, pour m'offrir l'hospitalité sur une terre qui a été et qui est toujours fertile en esprits éminemment catholiques et dévoués au saint-siége. Et ici mon cœur éprouve le besoin de vous assurer de nouveau que l'occasion favorable ne manquera pas de se présenter où je pourrai répandre de ma propre main sur la grande et généreuse famille française les bénédictions apostoliques.

»Que si la Providence m'a conduit par des voies surprenantes dans le lieu où je me trouve momentanément, sans la moindre préméditation ni le moindre concert, cela ne m'empêche point, même ici, de me prosterner devant Dieu dont je suis le vicaire, quoique indigne, le suppliant de faire descendre ses grâces et ses bénédictions sur vous et sur la France entière.

»Donné à Gaëte, le 10 décembre 1848. PIE IX pape. »

— Il paraît certain maintenant que le nombre total des électeurs qui auront pris part à l'élection du président de la république approchera de 8 millions, en y comprenant les votes de l'Algérie.

— On lit dans le *Mémorial bordelais* : Ce n'est pas la première fois que la France électorale est appelée à voter sur la question de savoir si elle veut avoir à la tête de l'État un Napoléon Bonaparte. Rappelons ici quelques chiffres très-significatifs ; ils sont du domaine de l'histoire :

Vote sur le consulat, en l'an VIII. — Votants, 3,012,569. Acceptants, 3,011,007 ; refusants, 1,562.

Consulat à vie. — Votants, 3,577,259. Acceptants, 3,568,888 ; refusants, 8,374.

Empire héréditaire (1804). — Votants, 3,524,244. Acceptants, 3,521,675 ; refusants, 2,579.

Budget de l'Anarchie.

On s'est décidé à le faire. Il y a *six cent mille francs* de faux frais, ou faux, à régulariser et à couvrir. En deux mois ! et sans compter tous les fonds qui auraient suffi pour un an à M. Duchâtel et qui y ont passé. Qui a mangé cela ! Ah ! mon Dieu ! vous le saurez ; on ose vous le dire, en partie au moins, on se gêne bien avec vous, ma foi. Voici :

On a changé les *formules* des lettres et circulaires ; on ne pouvait pas dire *monsieur*, sous la république, et puis, il fallait finir par : *salut et fraternité*. Cela coûte. fr.	71,000
Il a fallu changer les habits, donner des gratifications, cela revient à	180,000
Le fameux bulletin de la république que vous savez, coûte, sans les valoir, *rédaction G. Sand*.	40,000
Il y a pour places, aux malles-postes, des commissaires.	14,000
Pour *encre et papier*, oh ! presque rien.	50,000
Impression et affichage de proclamations,	40,000
Sténographes,	60,000
Enfin les carosses pour les courses de la république.	10,000

Voyez pour le reste, le compte que M. Dufaure a vient de présenter ! Total : 600,000 fr., pendant que vous réduisiez vos dépenses, que vous viviez de privations, et que le peuple mourait de faim. La leçon est bonne, mais elle coûte trop cher. (*Corsaire.*)

Plus de cheveux gris, ni de barbe grise.

L'EAU CHANTAL de Paris, la seule approuvée, les teint à la minute en toutes nuances et pour toujours. Prix avec garantie, 3 florins. — Dépôt à La Haye chez RENSBURG FILS, coiffeur, *Korte Houtstraat*, nº 25.

THEATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.

Jeudi 21 *Décembre* 1848. — (Représentation nº 80.)

La première représentation de la reprise de :

LE BRASSEUR DE PRESTON,

opéra comique en trois actes, paroles de MM. de Leuven en Brunswick, musique de M. A. Adam.

Précédée de :

Trop Heureuse ou un Jeune Ménage,

vaudeville en un acte, par MM. Ancelot et Leroux.

On commencera à 7 heures precises.

ANNONCES.

EN VENTE

Chez LES HÉRITIERS DOORMAN, Libraires, *Lange Poten* à La Haye, T. H. HENDRIKSEN, *Hoogstraat*, à Rotterdam, B.º TARRIDE, *Longue rue de l'Ecuyer*, à Bruxelles, et chez MAX KORNICKER, *Place Verte* à Anvers :

NOUVELLE ÉDITION,
AVEC QUARANTE GRAVURES COLORIÉES,

LA PRESERVATION PERSONNELLE

(33º ÉDITION, TRADUCTION EN FRANÇAIS) AVEC QUARANTE GRAVURES.

PRIX : 5 FR., — sous enveloppe.

Traité médical sur le mariage et ses secrets désordres, sur les infirmités de la jeunesse et de l'âge mûr, [illegible] des premières années de la vie qui tendent à détruire notre énergie physique et mentale, toute passion, enfin tous les attributs de la virilité ; illustré de quarante figures coloriées, sur l'anatomie, la physiologie et les maladies des organes de la génération, expliquant clairement leurs structures, usages et fonctions, et les déplorables effet produits sur eux par l'onanisme, les excès, etc., avec les observation pratiques sur les habitudes secrètes des colléges, la faiblesse nerveuse, la syphilis, le rétrécissement de l'urètre, les indigestions, l'hypocondrie, la folie, les éruptions, les rhumatismes, la phthisie, etc. par le docteur Samuel La' Mert, médecin consultant, 37, Bedford Square, à Londres, membres de l'université d'Edimbourg, membre honoraire de la société médicale de Londres, licencié au collége des pharmaciens de la même ville, etc.

Incontestablement cet utile et curieux ouvrage devrait se trouver dans toujours les mains, (66,000 exemplaires vendus en Angleterre en peu de temp otauvent suffisamment en sa faveur. (187

STUTTERHEIM FRÈRES,

Tapissiers-Ébénistes, *Derde Wagenstraat*, 168,
A LA HAYE,

Ont l'honneur d'annoncer qu'ils viennent de recevoir une collection exquise de PAPIERS PEINTS des premières fabriques Françaises, ainsi que des TAPIS, MOUSELINES, DAMAS et autres étoffes pour l'ameublement. On peut aussi se procurer chez eux le feutre absorbant pour LITS D'ENFANT ; ils viennent en même temps de compléter leur Magasin d'un grand assortiment de Meubles pour tous les choix. (263)

FONDS PUBLICS ET BULLETINS DE BOURSE.

AMSTERDAM, LUNDI 18 DÉCEMBRE. — L'ordre public qui n'a cessé de régner en France pendant les élections pour la présidence et après le résultat de ces élections, a produit ici comme à Londres et à Paris une influence très-favorable.

Beaucoup d'acheteurs se sont présentés aujourd'hui en fonds hollandais, et bien que des vendeurs aient voulu profiter de la hausse, les cours sont restés fermes. Les russes et les autrichiens trouvaient également un placement facile en hausse. Les actions du chemin de fer du Rhin étaient plus demandées aujourd'hui.

Sur l'avis que les rentes du 3 % espagnol seront payées, ces fonds étaient plus recherchés. Le cours des péruviens s'est amélioré de 1/2 %.

ROTTERDAM, LUNDI 18 DÉCEMBRE. — La hausse continuelle que nous apportent les bulletins des bourses étrangères, exerce une heureuse influence sur notre bourse. Les fonds hollandais aussi bien que les fonds étrangers étaient fort recherchés.

LONDRES, SAMEDI 16 DECEMBRE. — La hausse survenue sur les fonds français a déterminé celle des fonds anglais qui ont eu de nouveau un mouvement ascensionnel très prononcé. Le consolidé a été coté de 87 1/2 à 5/8 à terme, coupon détaché. Bien n'a été fait au comptant. Le 3 % réduit 87 5/8 ; le 3 1/4 % 88 1/8. Les bons de l'échiquier ont fait de 40 à 42 sh. de prime.

Fonds étrangers. — Le marché a été assez insignifiant et n'a donné lieu qu'à des négociations fort peu importantes. Quelques-unes des valeurs ont été en baisse. le 2 1/2 % hollandais a été vers la clôture de la bourse coté de [illegible] 5/8 ; le 4 % portugais 25. Le 5 % espagnol 12 à 1/2 : le 3 % dº 23. Mexicains [illegible] 3/8.

ANVERS, LUNDI 18 DECEMBRE — 2 heures. — La fermeté qui règne dans les fonds publics continue à faire élever les cours. — Belges : 5 % ont traités à 84 3/4 et 85 % : 4 1/2 % 76 % fait et A., dº 2 1/2 ont été traités à 43 1/8, 1/4, 1/2 et restent 43 1/2 A. — Les fonds espagnols 5 % ont été traités à 9 13/16, 7/8 et restent 9 7/8 cours ; dº 3 % dette intérieure 19 1/2 à 19 5/8 A. et 19 3/4 % P. — Obligations romaines 67 % A.

2 3/4 h. — Fonds belges 2 1 2 % 43 5/8 % A.

MADRID, LUNDI 11 DÉCEMBRE. — 3 % 21 au compt, après la bourse 20 7/8 à 15/16 arg. 21 pap. — 5 % 10 pap., après la bourse 10 3/4 arg. — Dette sans intérêt 4 1/2 pap., après la bourse 3 7/8 à 4 arg. — Coupons, 5 3/4 arg — Dette courante négociable, 5 % 5 pap. — Banque de St-Ferdinand, 56 arg. 58 pap. — Billets du trésor, 77 arg. 88 pap — Changes : Paris, 5-8 pap. ; Marseille, 5-10 pap. ; Londres, 48-50 pap.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 18 DÉCEMBRE.

Dette act...2½	48½	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dito dito......3	57⅞	Dº int. à 6 m.3	19⅞	Pologne Cert.4	
Dito en liq....3		Coup. Ardoin.	6 7/16, 9/16	Lots Pol. fl.300	
Dito dito......4	74⅛	Passive	3⅛	Dito dito fl.500	127
Emp des I.-O.4	72⅝, ⅞	Déferred		Amér. Phil. B. 6	
S. d'Am..... 3½		Dett. diff. à P.	2⅞	Dito Act. de B.	3½
Soc. de C... 4½	140⅛	Portug. à Lº. 3	23⅞	Autr. Mét. ... 5	70
Lac de Harl. 5		Dito dito...... 4	24 1/16, 3/16	Dito..........2½	37⅝
C. de fr du R.4½	77½, 79	Dº int. à 1 Conto		Dito........... 4	
Ch. de fer Holl.		O. russe Hope.5	99½	Brés.............5	77
Dito..........4½	86⅛	Dito dito.......5	99	Dito 1843......5	74½
Belgique.... 4½		Certific. dito. 5		N. Mexic.......5	20½
Dº Rothsch. 2½	40½	Dito dito......4	79½	Peru..............6	27½
Esp. Ard. 85 l. 5	9 11/16, ¾	Bill. Stieglitz.4	78⅝, 79	Grenade........1	12 [illegible]
Dito de 510 l. 5	9⅝	Cert. à Hamb.5		Venez.........2½	17
Dito Piéc. c. 5	9½, ⅝	Insc. au gr.-l. 6			

BOURSE DE ROTTERDAM DU 18 DÉCEMBRE.

PAYS-BAS. — Dette activ. 2½ % 48½	ESP. — Ard. int. L. 510 5 0/0
Dito dito 3 »	RUSSIE. — Emprunt 5 »
Dito dito 4 » 73⅝	Stieglitz. 4 »
ESP. — Ard. de L. 170. 5 » 9⅝	AUTRICHE. — Certi. Mét. 2½ » 36½

BOURSE DE LONDRES DU 16 DÉCEMBRE.

Cons. Compt...	86⅞, 87⅛	Péruviens......	39, 40	Dito différée...	
Dº en liquidat.		3 p. c. port......	24, 25	Dito passive....	3, 3½
Belges.........	72, 74	4 p. c. dº 1834.		Mexique.........	21½, 22½
Hollandes 4 p. c.	72½, 73½	Brésiliens.......	73½, 75½	Russes...	[illegible]
Dito 2½ p. c.	47½, 48	Detteact. esp. 5	12, 12½	Colombiens	[illegible]
		Dito 3 p. c.	25½, 26	Danois	[illegible] 67

BOURSE D'ANVERS DU 18 DÉCEMBRE.

BELG. C. de la			AUTR. Métal. 5			Dette diff. 1831	
bq. B. . 2½			Dito 2½ . . .			Dito pass. 1834	
Cert. de la soc.			Lº/250E.1839	522	A	RUSSIE. Emp. à	
g. R. . 2½	43½	A	Dito de ƒ500.			Ams. H. Cº 5	
Emprunt. . 3			Pol. Lº de ƒ300	368		Dito dº nouvº.5	
Dito. . . . 4			Dito de ƒ500.			PRUSSE. Dito 4.	
Dito. . . . 4½	76	A	BADE. Lots de			à Berl. 1832.	
Dito de 1840. 5	84½, ⅝	A	ƒ50 1840. .			NAP. Cert. Falc 5	
Dito 1842. . 5			Dito 1845. . .			ETAT ROMAIN. 5	
HOLL. Dº act. 2½			Esp. Ep. 1834 5	9 7/16			

BOURSE DE VIENNE DU 15 DÉCEMBRE.

Métalliques. 5	78½, ¼	Emprunt 1834.	140, 141	Act. de la Banq.	1085 1090
» 4		» 1839.	82, 82½	Lots de 500 fl.	
» 3		Ch. de fer Milan.	64, 65	Dito de 250 »	
» 2 1/2	41, 41½	» du Nord.	98½, 98½		

CHANGES DE VIENNE DU 15 DÉCEMBRE.

Amsterdam...	157½, 157	Francfort....	111½, 112	Londres..	11,21; 11,19
Augsbourg....	112½, 112½	Hambourg...	166½, 166	Paris......	132

PAR TÉLÉGRAPHE.

BOURSE D'AMSTERDAM, MARDI 19 DÉCEMBRE.
COURS DE CLÔTURE A 5 HEURES.

PAYS-BAS. —	Dette active.	2½	0/0	48 1/4
	Dito dito	3	»	57 1/2
	Dito dito	4	»	[illegible]
ESPAGNE —	Ardoins de L. 510.	5	»	[illegible]
	Dito inter. L. 510.	5	»	[illegible]
RUSSIE. —	Emprunt Hope 1798 & 1816. .	5	»	[illegible]
AUTRICHE. —	Obligat. Métalliques.	[illegible]	»	[illegible]
PÉROU. —	. . . .			17 5/8

A LA HAYE, [illegible] Spui [illegible]